

électorale de 1885 ne les considérait même pas comme des personnes.

Voilà qui fait également ressortir les lacunes de l'accord de Vancouver. Si, en vertu de cette formule d'amendement, les provinces peuvent se soustraire à leurs obligations constitutionnelles, les résultats seront catastrophiques. Nos concitoyens seraient véritablement les seuls de tous les citoyens vivant en régime démocratique à ne pas bénéficier de droits garantis dans l'ensemble du pays. On l'a dit souvent, le Canada deviendrait un échiquier juridique. Les Canadiens qui voyageraient d'un bout à l'autre du pays joueraient à la roulette russe avec leurs droits fondamentaux. Il suffit de voir les gestes posés par le gouvernement de l'Alberta à l'aube du régime du Crédit social; ce gouvernement a tenté de réduire à néant l'opposition politique légitime en recourant à des lois répressives sur la presse.

On dira qu'il s'agit d'incidents isolés dans notre histoire. C'est vrai, heureusement. Toutefois, il n'y a pas lieu de jouer à l'autruche et de se congratuler mutuellement pour notre tolérance; ce serait oublier que les femmes indiennes sont encore victimes de discrimination. Les femmes, dans l'ensemble, doivent toujours se battre pour obtenir une égalité relative sur le marché du travail et ailleurs. Il est trop facile de s'imaginer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et de lésiner quant aux services offerts aux handicapés physiques ou mentaux. Ma propre expérience à titre de membre de l'Association pour les déficients mentaux m'a donné une conscience aiguë des frustrations ressenties par ces gens qui savent que leur apport à titre de Canadiens est étouffé par une société dans laquelle il faut se conformer à une norme arbitraire en fait d'aptitudes.

Parmi les groupes qui sont venus à mon bureau se trouvent des représentants des autochtones qui sont désorientés par l'érosion de leur culture et leur impuissance à participer à l'épanouissement de notre pays. Ces gens recherchent l'affirmation de leurs droits dans un Canada fort et orienté vers l'avenir. Tous les députés partagent ces objectifs, comme le prouve l'appui unanime aux amendements qui renforcent les droits des autochtones.

Monsieur l'Orateur, il est aussi possible que des gens en empêchent d'autres de jouir de leurs droits. On sait que depuis le début de l'histoire du Canada, on encourage les immigrants à venir s'installer ici pour échapper à la discrimination religieuse ou à cette discrimination insidieuse provoquée par la pauvreté. Aujourd'hui comme par le passé, les immigrants comprennent que le Canada est une terre d'avenir pour eux et leur famille. Partout au Canada, par leur travail et leur imagination, ils ont ajouté à la diversité et à la force de notre pays.

En quoi consiste la manière canadienne, monsieur l'Orateur? Ce n'est sûrement pas la perception étroite que s'en font quelques personnages. D'une manière générale, les Canadiens se sont toujours montrés tolérants et de nombreux immigrants sont venus renforcer cette tendance.

On a l'habitude de dire que le Canada est un pays d'immigration et à l'exception des peuples autochtones, nos ancêtres sont venus des quatre coins du monde. Les Canadiens, qu'il s'agisse de nouveaux venus ou de ceux dont les familles habitent le Canada depuis des générations, ont su bâtir leur pays dans la paix et la tranquillité. Voilà pourquoi il importe

La constitution

que notre constitution reflète l'héritage multiculturel du Canada.

On oublie trop souvent que les hommes politiques et les interprétations politiques sont transitoires. En toute déférence, je dirai à ceux qui s'opposent à la résolution que de toute manière, nous sommes en train de bâtir l'avenir. Nous bâtissons un Canada moderne. Il nous faudrait être dans le secret des dieux pour prévoir l'avenir, et si nous souhaitons sincèrement grandir dans la paix et la tranquillité, il nous serait quand même difficile de prévoir tout ce que nous réservent nos lendemains.

L'opinion publique change aussi rapidement que les conditions sociales qui vont façonner les sociétés futures. Pour bien des gens, le «1984» d'Orwell apparaît comme une année sinistre, les gens devant faire preuve de vigilance pour protéger leurs droits. Voilà pourquoi il importe que par anticipation de ces changements inévitables, le Parlement affirme les droits et la dignité de la personne.

Quels sont ces droits que nous voulons garantir dans une nouvelle constitution? Des droits juridiques qui protégeront le mieux possible le citoyen contre une justice arbitraire. En voulant établir une confiance mutuelle entre le citoyen et la loi, nous cherchons à formuler des règles simples de sorte que le délinquant sera informé des accusations et peut-être de la peine qui pèsera contre lui. Nous voulons qu'il soit consigné dans la constitution que toute personne peut consulter immédiatement un avocat pour s'assurer que le délinquant est traité avec justice.

C'est ainsi que la nouvelle constitution interdit à toute fin pratique les fouilles et les perquisitions abusives ce qui correspond aux dispositions d'une convention des Nations Unies dont le Canada est signataire.

Il sera stipulé dans la constitution que personne ne pourra être empêché de voter, de se porter candidat à une élection au parlement du Canada ou à une assemblée d'une province. Cette disposition veut donc réaffirmer l'un de nos principes les plus fondamentaux à savoir que tous les citoyens participent au gouvernement du Canada.

● (1600)

La charte des droits renferme des dispositions au sujet des libertés fondamentales garantissant aux Canadiens la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion. Les Canadiens jouiront de la liberté d'association et de réunion pacifique avec leurs concitoyens.

Dans une société qui tient à la démocratie, la liberté de la presse est un des principes les plus sacrés que peut revendiquer cette société. La liberté de la presse est donc une des libertés fondamentales que ce projet de résolution tente de garantir dans notre constitution.

Je tiens à bien préciser qu'en adoptant ce projet de résolution, le Parlement n'accorde aucun droit aux gens; nous affirmons simplement des droits fondamentaux qui nous semblent essentiels dans une société démocratique.

En incluant les vieillards et les handicapés physiques ou mentaux parmi les catégories de gens qui ne peuvent être victimes de discrimination, nous affirmons que tous les Canadiens peuvent participer à l'édification de notre pays. Enfin, nous remédions à une injustice qui existe depuis trop longtemps. Il serait impardonnable de laisser persister cet état de choses.